



FONDATION

DU PATRIMOINE

En bordure du lac des Settons, sur lequel elle descend par un double escalier de pierre qui encadre une jolie fontaine, l'ancienne école des Settons fait partie du patrimoine historique des bâtiments nés avec et pour le lac.

Elle fut maison des agents, logeait contremaîtres et gardiens de nuit du chantier, quand la maison de garde accueillait les ingénieurs.

Elle ne devint une école de hameau du bourg de Montsauche qu'en 1928 et fonctionna comme telle jusqu'en 1987.

Le bâtiment, toujours propriété de l'État comme tout l'ensemble architectural du barrage, voit aujourd'hui sa gestion dévolue à la Communauté de Communes des Grands Lacs du Morvan. Celle-ci, par convention avec l'association « Ma P'tite École », entreprend de restaurer à l'identique cette maison des agents de l'an 1900 située sur un site classé.



Le projet est d'y installer une maison des écoles de hameau du Morvan.

Y trouver la salle de classe des années 1930 / 1950, y jouer sur un air de nostalgie ou avec un sourire narquois des concours d'écriture à la plume, des recherches de calcul pour savoir quand les trains se croisent et à quelle vitesse les baignoires se vident, y tenter un certificat d'études à la grand-papa, cela peut distraire, ce qui n'est pas négligeable, les touristes à la sortie du bain ou par temps de pluie.

Comprendre de plus, par le jeu de documents et d'expositions, l'histoire économique et sociale du Morvan au 19^e et 20^e siècles en suivant le fil de l'évolution de ces très nombreuses écoles de hameau, participer à des conférences et débats sur ce que la société actuelle attend de son École aujourd'hui, c'est entrer dans un espace culturel indispensable en ce lieu éminemment touristique et à forte fréquentation familiale.



C'est aussi permettre qu'entrent, dans cet espace culturel créateur de lien social, tous ceux qui vivent en habitat dispersé dans les hameaux du Morvan, tous ceux qui y découvriront l'importance exceptionnelle de ces écoles de hameau qui rassemblèrent les enfants de l'habitat dispersé et ceux très nombreux confiés par L'Assistance Publique à la terre morvandelle.

Bien que la Communauté de Communes bénéficie d'aides financières de l'État, du Conseil Régional, du Conseil Général de la Nièvre et de fonds Européens grâce au programme LEADER, la somme restant à sa charge reste conséquente.

C'est pourquoi, la Communauté de Communes a décidé de lancer, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, une souscription publique afin de permettre à chacun : particuliers, entreprises ou associations de se mobiliser en faisant un don et devenir ainsi acteur de la restauration de notre petite école.

Chaque don donnera lieu à l'édition d'un reçu fiscal émis par la Fondation du Patrimoine. Il permettra au donateur de déduire 60 à 75% du montant de son don du montant de son impôt sur le revenu, la fortune ou sur les sociétés.

En lançant cette souscription, nous voulons vous associer à cette opération qui se fait en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Votre aide, aussi modeste soit-elle, permettra de redonner vie à ce témoin de notre passé et la Fondation du Patrimoine abondera les dons collectés par le versement d'une aide complémentaire. Chaque donateur bénéficiera de déductions fiscales

Document réalisé en partenariat
avec le Crédit Agricole


CENTRE LOIRE

BON DE SOUSCRIPTION

je fais un don de€ pour restaurer la petite école des Settons (Nièvre)
ce don sera reversé au Maître d'ouvrage du programme de restauration et je bénéficie d'une économie d'impôt *

**La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.*

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune ou du département concerné, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt Sur la fortune.

* Pour les particuliers,

don déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.

(Sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).

Exemple un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 45 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 60 000 €).

(Sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).

Exemple un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

* Pour les entreprises,

Réduction d'impôt de 60%, limite de 5‰ du chiffre d'affaires.

(sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux figurant dans la convention de souscription).

Exemple un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :

- l'impôt sur le revenu
- l'impôt sur la fortune
- l'impôt sur les sociétés

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'association Ma p'tite Ecole seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

NOM OU SOCIÉTÉ :

ADRESSE :

L'adresse du chèque doit être identique et être votre adresse « fiscale ». Le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement au nom et adresse du chèque.

Code Postal : VILLE :

Téléphone : Mail :

Chèque à l'ordre de «Fondation du Patrimoine – petite école des Settons»

Le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement au nom et adresse du chèque.

Bon de souscription à renvoyer avec le règlement (n'oubliez pas de signer votre chèque) à :

FONDATION DU PATRIMOINE BOURGOGNE 88 rue J.J Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON (Tél : 03 80 65 79 93)

Mail : delegation-bourgogne@fondation-patrimoine.com

Vous avez aussi la possibilité de faire des dons en ligne : www.bourgogne.fondation-patrimoine.org

Pour des renseignements complémentaires, contactez le maître d'ouvrage :

Communauté de Communes
des Grands Lacs du Morvan
Maison des Grands Lacs
58230 MON TSAUCHE-les-SETTONS
03.45.23.00.00
communautedecommunes@grandslacs dumorvan.com

Ou l'association partenaire :

Association « Ma p'tite École »
Janine Bardonnnet
Les Settons
58230 MON TSAUCHE-les-SETTONS
janine.bardonnnet@wanadoo.fr

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.